

COMPTE-RENDU COMITÉ DE QUARTIER PLANTS DE CATELAINE/VIGNES BLANCHES

5 OCTOBRE 2017

Elus présents : Madame SAUTREAU, Conseillère municipale déléguée au commerce et aux comités de quartier,
Madame SANCHES MATEUS, Conseillère municipale, élue référente des Vignes Blanches
Monsieur DE BOURROUSSE, Maire de Carrières-sur-Seine,
Monsieur DOLL, Maire-adjoint délégué à l'aménagement du territoire, au développement économique et à la communication,
Monsieur MILLOT, Maire-adjoint délégué à la sécurité, aux travaux, à la voirie, à l'urbanisme et aux affaires militaires,
Monsieur BOSSIS, Conseiller municipal délégué à l'environnement.

Agents présents : Monsieur DOUAI, Directeur des Services Techniques

Après un tour de table de présentation des membres du Comité de quartier, Madame SAUTREAU donne la parole à Monsieur DOLL.

Depuis cette année, la municipalité a souhaité introduire des sujets pour enrichir et compléter les débats dans chaque comité de quartier. Sur le quartier Plants de Catelaine Vignes Blanches, plusieurs sujets intéressent ses habitants :

1. Projet de réaménagement paysager de l'avenue du Maréchal Juin ;
2. Succès des jardins partagés ;
3. Modification du rond-point à l'angle de l'avenue Maréchal Juin et boulevard Berteaux ;
4. Réflexion sur un parking aux Intemporelles ;
5. Installation de panneaux contre les déjections canines.

Monsieur DOLL rappelle le nombre de comité de quartier dans la ville qui sont au nombre de 6. L'objet de notre comité de quartier et d'échanger sur les sujets du quartier uniquement mais il n'est pas exclu d'échanger sur des sujets qui ont une portée plus large que le quartier.

ABATTAGE ET ELAGAGE .

Un diagnostic a été réalisé en avril 2017 suite à la tempête qui a mis à terre des arbres malades sur le parking de la mairie qui heureusement n'ont fait aucune victime mais seulement des dégâts matériels. L'état de santé de ces arbres, rongés de l'intérieur, a alerté la mairie sur la nécessité de réaliser un diagnostic de santé des arbres de la ville. Ce diagnostic mené par une société spécialisée indépendante a mis en évidence la fragilité de certains arbres et a préconisé l'élagage sanitaire ou l'abattage de certains arbres devenus dangereux sur plusieurs sites de la ville.

Monsieur DOLL précise que la politique de la ville consiste à remplacer les arbres abattus par d'autres arbres dans la mesure du possible, sachant que le patrimoine arboré de la ville qui compte 2500 arbres nécessite un entretien à chaque saison. .

Concernant les arbres de l'avenue du Maréchal Juin, le projet d'abattage concerne les platanes situés le long des bâtiments entre les jardins partagés et le Casino, côté impair. Avec le temps sont devenus imposants et occultent la lumière du jour, envahissent les balcons. Une pétition des habitants a été signée par une large majorité (+80%).

Monsieur DOLL précise que les platanes qui ne gênent pas seront préservés, les autres seront abattus et remplacés par des essences nouvelles plus petites et colorées en privilégiant la biodiversité.

Le programme de réaménagement paysager de l'avenue du Maréchal Juin se déroulera en 3 phases :

- Phase 1 : Taille des haies pour dégager les platanes à couper. Abattage des arbres par démontage. Rognage des souches.
- Phase 2 : Etude préalable et recherche des réseaux souterrains avant les nouvelles plantations (gaz, électricité, fibre, etc.). Ouverture des fosses de plantation et encaissement pour changement de la terre végétale. Formation des cuvettes d'arrosage et mise en œuvre d'un tuteurage des jeunes plants.

Monsieur DOLL présente ensuite l'état initial de l'avenue et sa projection, ainsi qu'une proposition d'une pré-sélection d'essences d'arbres qui pourraient convenir en remplacement des platanes coupés (non encore décidées).

Monsieur DOLL demande ensuite aux membres du Comité de bien vouloir en discuter :

- En réponse à des habitants qui souhaitent un simple élagage de ces arbres, Monsieur BOSSIS rappelle que la taille des branches ne stoppe pas le développement des racines, et n'est pas une solution pour réduire les dégâts et les nuisances. formeront toujours une barrière au soleil : les appartements resteront sombres, ce qui entraîne une perte de leur valeur pour les propriétaires.

- Une habitante approuve également le projet en précisant que la résine secrétée par les platanes laisse des taches brunes indélébiles sur le bord de ses fenêtres en PVC blanc.

Monsieur DOLL constate qu'il n'y a pas d'opposition manifeste au projet.

2. Succès des jardins partagés

Les jardins partagés sont installés dans le prolongement du Jardin des Poètes, entre l'avenue du Maréchal Juin et la rue du Maréchal Foch, en face du rond-point.

À l'initiative de Monsieur BOSSIS, cet espace est géré depuis 2016 par l'association carrillonne « Poésie des jardins » rattachée par convention à l'association parisienne « Graines de Jardins ». Ce dispositif donne la possibilité aux Carrillons qui le souhaitent de s'approprier un espace vert communale dans une démarche citoyenne. Un panneau installé au début des jardins partagés précise les coordonnées des personnes à contacter pour toute adhésion ou participation.

3. Modification du rond-point

Le rond-point a été modifié en août 2017 par une entreprise spécialisée et les travaux ont été financés par la communauté d'agglomération.

Ces travaux ont été nécessaires pour permettre aux bus de circuler facilement, et d'accueillir les prochains bus articulés qui compléteront l'offre de service de la ligne 3 à partir de 2018.

Un habitant s'interroge sur la fluidité du trafic avec les bus articulés au niveau des feux non synchronisés en bas de l'avenue Maurice Berteaux. Monsieur le Maire rappelle le contexte historique de la situation : depuis de nombreuses années, notre ville demande à la ville de Houilles une gestion plus cohérente de son feu placé sur son territoire. En effet, les 2 feux du carrefour passant au vert en même temps, priorité est donnée aux voitures venant de la droite par la rue des Fermettes, ce qui crée une pagaille en heures de pointes des bus. Cet ajustement entraînerait cependant une nouvelle programmation de tous les feux du secteur, ce à quoi la ville de Houilles s'y est toujours farouchement opposé.

Les services de notre ville réfléchissent donc à une solution à sa main. Elle pourrait proposer un schéma alternatif qui consisterait à mettre la rue des Fermettes en sens unique en inversant son sens de circulation. Bien que cette solution n'ait pas la faveur des riverains, elle apparaît la seule possible pour assurer la fluidité du trafic dans l'intérêt du plus grand nombre.

Cette proposition devrait susciter l'adhésion de la ville de Houilles. En effet, si la rue des Fermettes devenait à sens unique, les 3 ou 4 places de stationnement en zone bleue côté Houilles devront être supprimées.

4. Réflexion sur un parking aux Intemporelles

Monsieur DOLL présente sur un plan projeté un espace libre dans la Résidence des Intemporelles pouvant accueillir des places de parking pour répondre aux besoins de stationnement des riverains et personnes faisant leurs courses dans le secteur.

Les 3 riverains présents sont défavorables au projet pour les raisons suivantes :

- risque de nuisances liées au trafic de véhicules, afflux de voitures,
- souhait de conserver le cadre de vie.

Monsieur le Maire précise que l'avis des riverains est essentiel sur cette proposition, tout en rappelant que la problématique de stationnement des voitures ira en s'aggravant puisque chaque foyer possède plusieurs voitures (parents et grands enfants) et que bon nombre d'habitants préfèrent laisser leur véhicule dehors plutôt que d'utiliser leur garage (problème de civisme).

Les habitants réclament des mesures de répression de façon régulière à l'encontre des propriétaires de voitures en infraction.

Monsieur MILLOT rappelle que l'espace est public, ouvert à tous et pas seulement aux riverains qui ne peuvent pas privatiser des places de stationnement. La recherche de nouvelles places de stationnement par la ville répond aux demandes récurrentes des habitants du secteur.

Une habitante suggère que la ville fasse une proposition d'aménagement du site pour ensuite prendre l'avis des riverains.

5. Nouveaux panneaux contre les déjections canines

Désormais, à l'entrée des espaces publics de la ville, un nouveau panneau est installé qui précise **une amende de 35 €** à payer par les propriétaires indécents qui ne ramassent pas les déjections de leur chien.

ENVIRONNEMENT

Elagage des arbres

Avenue du Maréchal Juin. Un habitant demande que les branches basses des arbres en bordure de sorties des résidences (notamment en face du centre commercial) et sur tout le long de la piste cyclable de l'avenue du Maréchal Juin soient taillées. Ces branches gênent les piétons et ceux qui circulent à vélo. Monsieur DOUAY note la nécessité de réaliser une « remontée de couronnes » des arbres concernés.

Rue Gustave Caillebotte. Une habitante demande l'élagage des arbres de la rue Caillebotte également. Monsieur BOSSIS précise que ces arbres ont été identifiés et seront traités prochainement.

Rues Eric Tabarly et Chantal Mauduit. Le suc des tilleuls dégradent l'environnement et attirent des insectes de type guêpes. Certains arbres atteignent les balcons de la résidence au début de la rue Chantal Mauduit. Monsieur BOSSIS prend note de ces remarques pour que la taille ou l'élagage de ces arbres soit de nouveau pris en charge par les Services Techniques de la ville.

Rue Fleury. La haie de thuyas du CTM en bordure des maisons de la rue Fleury a besoin d'être taillée et entretenue : des clématites sauvages envahissent cette haie, l'étouffent et passent dans les propriétés. Les Services Techniques effectueront le nécessaires cet hiver.

Restaurant *Canadian Corner*. Le propriétaire du restaurant « Canadian Corner » sera de nouveau contacté par Madame SAUTREAU pour qu'il taille sa haie qui déborde sur l'espace public et gêne les piétons.

Rues de l'Égalité et des Vignes Blanches. Une habitante a demandé par courriel à la ville que les bas-côtés des rues de L'Égalité et des Vignes Blanches (proche de la route de Saint-Germain) soient entretenus régulièrement : il n'y a pas de trottoir et les herbes hautes obligent les piétons à marcher sur la route (dangereux). Monsieur BOSSIS fait le nécessaire pour qu'une épareuse intervienne au plus vite.

Collecte des déchets

Monsieur le Maire rappelle que la gestion des ordures ménagères relève de la compétence de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGSB) qui a défini les règles d'octroi des poubelles pour les 20 villes concernées. La CASGSB sera de nouveau sensibilisée sur la taille des poubelles jaunes qui doit prendre en compte l'évolution des usages (recyclage des cartons suite à des achats sur Internet).

Parc des Plants de Catelaine

Des habitants font les remarques suivantes sur le parc des Plants de Catelaine :

- Il ne dispose que d'une corbeille alors qu'il nécessiterait 1 ou 2 corbeilles supplémentaires ;
- De nouvelles brèches doivent être rebouchées sur le parcours enfants ;
- Une serrure cassée doit être de nouveau réparée. Monsieur BOSSIS demande que ce genre de problème lui soit signalé rapidement par téléphone ou mail, sans attendre la tenue du Comité de quartier.
- Entretien des haies aux entrées du parc. Monsieur BOSSIS précise que les hautes herbes de Pampas seront coupées.

Monsieur BOSSIS remercie une habitante pour son message bienveillant. N'ayant pas pu être présente au Comité de quartier, elle remercie la municipalité de l'entretien satisfaisant du parc des Plants de Catelaine.

- Squat d'un box de parking devant le garage Renaud, rue du Général Leclerc : Monsieur MILLOT s'est de nouveau entretenu avec la propriétaire des boxs qui habite au Mans. Malgré l'insistance de Monsieur MILLOT, elle se désintéresse totalement du sujet et ne fera aucun effort pour réparer le box et permettre sa location (ainsi que 4 autres boxs) à des carrillons en recherche de stationnement.
- Elagage des tilleuls de la rue Henry de Montherlant : les riverains demandent que la ville procède à l'élagage de 4 tilleuls. Monsieur BOSSIS qui a fait des recherches sur la localisation de ces arbres répond qu'ils appartiennent à la copropriété et non à la ville. Il est donc du ressort de son syndic d'engager des travaux d'élagage de ces tilleuls.
- Maison EDF rue Caillebotte : bien que cette maison appartienne à EDF, la municipalité effectuera le nettoyage de ce bâtiment à sa place.

SÉCURITÉ

Un habitant propose des ilotiers plutôt que des passages en voiture de la **police municipale** (PM). Monsieur MILLOT précise que la PM est en voiture effectue des patrouilles sur les 30 km de voirie.

Monsieur le Maire rappelle que dans le contexte actuel, la PM ne doit surtout pas restée statique pour ne pas être une cible potentielle. Les agents de la PM sont présents sur tout le territoire, de jour et certaines nuits de façon aléatoire. Son effectif ne lui permet pas d'être partout à la fois. La ville souhaiterait recruter 1 ou 2 agents supplémentaires mais elle rencontre des difficultés : les candidats sont rares et toutes les villes cherchent à recruter.

Zone 30 – Boulevard Carnot

La Zone 30 sur le boulevard Carnot n'est pas respectée. Une habitante demande à ce que le panneau limitant la vitesse au début du boulevard soit plus visible pour sécuriser le passage piéton : dans leur élan, les véhicules venant du rond-point ne voient pas les piétons engagés sur le passage piétons juste après le virage.

Monsieur MILLOT fait remarquer que tout le secteur est en Zone 30 et pas seulement le boulevard Carnot. Par manque de civisme, le radar pédagogique ne suffit pas pour ralentir les voitures en transit. Par ailleurs, la ville n'a pas les moyens de mettre une présence policière en permanence à ce carrefour.

Monsieur le Maire précise que la mise en place de radars payants n'est pas à l'initiative des villes. Ils sont subordonnés à une autorisation spéciale de l'État qui juge seul de leur opportunité. La mise en place de plateaux ralentisseurs peut être étudiée sur cet axe communal : ce dispositif apparaît plus efficace que les radars payants lorsqu'ils sont dissuasifs.

Mardi 3 octobre 2017, place des Carriers, un homme d'une quarantaine d'années a agressé verbalement de jeunes enfants à leur sortie d'école à 15h45 et les a pourchassés. La police municipale a été alertée et une plainte déposée. Les fédérations de parents d'élèves ont fait une communication spécifique aux parents.

Un habitant demande s'il y a eu une recrudescence des actes de délinquance ou intrusions signalés au mois d'août dans notre ville, Monsieur le Maire indique que les vols ont augmenté de 10% entre août 2016 et août 2017. Il déplore que les données statistiques de la Police Nationale ne soient pas suffisamment précises pour permettre des analyses. Les vagues de vols de voitures et accessoires sont brutales et de courte durée. La Police Nationale soupçonne des bandes organisées venues de l'Europe de l'Est, de passage, difficiles à attraper. La ville est informée du résultat des enquêtes très longtemps après les faits, exception faite des agressions physiques pour lesquelles la Police Nationale rend compte régulièrement à la mairie.

Des interpellations ont été possibles grâce à la vigilance de Carrillons qui ont appelé le 17 (pas la police municipale). Les véhicules de la BAC sont équipés d'un système de géolocalisation qui permet d'envoyer rapidement la patrouille la plus proche sur le lieu d'un délit. Les flagrants délits permettent une prise en charge optimale par la justice : il ne faut donc pas hésiter à signaler une situation

URBANISME ET TRAVAUX

Projet d'aménagement de la ville

Monsieur DOLL et les services de la ville travaillent depuis plusieurs mois sur la nouvelle ZAC avec Grand Paris Aménagement (GPA, ex-AFTRP), l'aménageur public mandaté par l'Etat. Le projet concerne l'ensemble des secteurs aménageables dans la ville d'une superficie totale de 80 ha environ, à savoir : la zone de grands équipements (derrière le lycée les Pierres Vives), la partie des Champs Roger Montoir (entre le Château d'eau et le cimetière) et les Vignes Blanches (entre le cimetière et le café'In).

Notre ville est au début des discussions avec GPA sur un projet pour lequel l'aménageur prend à sa charge les études de faisabilité de plusieurs centaines de milliers d'euros, au terme d'une convention tripartite signée entre la ville la CASGBS et GPA. Ces études vont débuter en octobre 2017 et dureront un an. Le résultat de ces études déterminera la conduite du projet sur plusieurs années.

La première étape du processus est la validation au premier trimestre 2018 du projet qui comprend :

- L'ouverture de l'échangeur de la A14 ;
- La construction d'un centre commercial et de loisirs derrière le Lycée ;
- La construction de 1000 logements maximum avec parking ;
- Et la création du barreau de raccordement souhaité par la ville depuis plusieurs années pour dévier la circulation de la RD 321, et qui viendra

prolonger la nouvelle départementale venant de Sartrouville. Pour l'instant, cette nouvelle départementale s'arrêtera en face de la Pépinière de Chine. Le barreau de raccordement sera construit à sa suite, en direction de la station BP avec un léger virage pour préserver le hangar de l'exploitation agricole de Monsieur Riant.

En allant vers le Château d'Eau, à droite, la zone sera urbanisable avec des logements, et à gauche les terrains resteront agricoles. Entre le CTM et l'autoroute, la zone restera agricole. La construction des logements sur cette zone mettra entre 10 et 15 ans (estimation).

L'aménagement de ces zones par les entreprises qui installeront leurs activités permettra de dégager une marge qui financera les équipements publics dont la ville a besoin : une salle des fêtes, une crèche, un centre de loisirs avec un gymnase, etc.

Monsieur DOLL rappelle que la ville est pour l'instant au début de la phase d'études de faisabilité du projet avec l'aménageur : « *où peut-on construire quoi* ». La ville n'est pas encore dans la définition des aménagements par secteur. Après le retour de l'aménageur, la ville devra ensuite réaliser un bilan global du projet qui déterminera si la ville démarre ou pas le projet d'aménagement de son territoire. Ce bilan permettra d'identifier les dépenses et les recettes, et de vérifier l'équilibre budgétaire de l'ensemble du projet : rebouchage des carrières sur 30 ha de la zone des grands équipements et Château d'Eau (dépense), construction des routes (dépense), installation de nouveaux logements (recettes)... Il faudra ensuite trouver les opérateurs et les bâtisseurs qui participeront au projet et négocier avec eux.

Messieurs DOLL et le Maire précisent que ce projet respectera la continuité urbaine actuelle : pas d'immeubles en face des maisons, les immeubles seront au plus près de la route départementale.

Monsieur le Maire rappelle que notre ville n'a réalisé aucune construction de logements depuis des années contrairement à ses voisins, il nous faudra construire pour respecter nos obligations légales mais en faisant en sorte que ces constructions soient assorties d'activités économiques importantes qui apporteront des richesses à la ville. L'équilibre entre logements et activités économiques est essentiel pour que l'urbanisation de notre ville ne soit aussi dense que celle des villes voisines.

Notre ville a plus de 21% de logements sociaux, ce qui est en deçà du quota légal de 25%, mais elle est en meilleure posture que les autres villes de notre agglomération qui sont bien en-dessous. Malgré tout, notre ville se montre active en matière d'aménagement de son territoire et de logements avec un projet ouvert, en travaillant directement avec l'Etat via l'aménageur GPA. Ce travail en concertation est d'autant plus important qu'il nous faut éviter les OIN (Opérations d'Intérêt National décidées par le Préfet qui peut construire à la place des villes réfractaires) ou d'être embarqué dans le futur PLUI avec lequel notre ville perdra de son pouvoir de décision sur l'aménagement de son territoire.

Monsieur le Maire précise que la plaine agricole est désormais préservée grâce à la création d'une ZAP à l'initiative de la CASGBS. Cette précaution prise, l'ouverture de l'échangeur de la A14 n'entraînera donc pas d'urbanisation de la plaine mais donnera une légitimité à notre projet d'aménagement d'un centre commercial et de loisirs : restauration, offres autour de la famille et de la maison, sport, cinéma... Monsieur DOLL a déjà eu un contact intéressant avec un opérateur prêt à participer au projet pour 100 à 150 millions d'euros.

Monsieur DOLL indique que le barreau de raccordement souhaité par la commune depuis de nombreuses années a été accepté par les autorités départementales qui refusent néanmoins de le financer. Avec le projet de nouvelle ZAC, ce barreau (nouvelle RD) pourra être financée grâce à l'aménagement du territoire sans que ça coûte aux Carrillons, et l'ancienne RD 321 (route de Chatou, rue Général Leclerc) pourra être déclassée en route communale et ensuite réaménagée pour la rendre plus sûre.

L'aménagement des 80 ha est un projet à long terme. Monsieur le Maire précise qu'on a l'obligation de penser d'une manière aussi lointaine pour achever notre ville avant que d'autres le fassent à notre place. Il est important de faire en sorte que les zones en friche qui ne seront jamais rendues à l'agriculture (carrières en sous-sol) soient aménagées par les Carrillons au bénéfice des Carrillons pour préserver notre qualité de vie.

Centre médical

Monsieur DOLL a rencontré un opérateur qui s'est montré très intéressé pour prendre une surface importante au rez-de-chaussée du centre médical, ce qui permettrait de débloquer le projet de création du centre médical. Cet opérateur est en cours de négociation avec le promoteur du centre.

Face au désert médical, ce projet lancé depuis quelques années avait du sens mais il s'est avéré plus compliqué que prévu : il n'a pas été évident de trouver des candidats, ni de les convaincre de s'installer dans ce nouveau centre.

Chemin des Pendants

Les riverains et piétons qui empruntent régulièrement ce chemin remercient une nouvelle fois la municipalité pour avoir installé un point d'éclairage public dans ce passage.

Les riverains demandent à la ville de trouver une solution pour rendre son sol plus praticable aux piétons et cyclistes. Monsieur MILLOT prend la parole pour préciser que ce chemin a fait l'objet de discussions depuis plusieurs années avec les propriétaires qui ne s'accordent pas. Pour que le chemin puisse être aménagé en voie piétonne et cyclable, elle doit respecter les normes en vigueur : largeur de 180 cm. Comme le chemin est étroit à une extrémité, son alignement doit être mis en conformité grâce à la cession à la ville d'un angle de propriété mais le propriétaire s'y

refuse, ce qui bloque toute la procédure. Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas possible d'effectuer des travaux quels qu'ils soient si le chemin n'est pas conforme.

TRANSPORTS

Bus ligne 3

Une habitante considère qu'il y a eu des suppressions de bus sur la ligne 3 aux heures de pointe du matin par rapport aux horaires de l'année dernière. Avec moins de bus, le temps d'attente et le temps de prise en charge des nombreux voyageurs s'en trouve rallongé. Elle a constaté des situations absurdes comme le bus suivant qui rattrape le précédent bus.

Un habitant prend ensuite la parole pour préciser que les heures de passage des bus entre 7h30 et 7h45 du matin ont été avancées sans remettre en cause le nombre de bus. Le décalage serait de 5 minutes plus tôt. Il fait également remarquer que 3 bus sont prévus sur ce créneau horaire, mais en pratique seuls 2 bus assurent le service.

Bus ligne 10

Un habitant fait remarquer que le bus de la ligne 10 est très mal positionné en gare de HCSS. Cette ligne qui dessert le collège Les Amandiers apparaît peu rentable lorsque ses bus partent avec très peu de voyageurs à bord, alors que beaucoup de Carrillons pourraient en profiter pour descendre à l'école Maurice Berteaux et à la Salle des Fêtes. De nombreuses réclamations sur la gestion de cette ligne ont été envoyées à Transdev, y compris par Monsieur DOLL.

Restructuration du réseau Bus en Seine

La restructuration du réseau Bus en Seine prévue début 2018 prévoit une révision des horaires des bus, la mise en circulation de bus articulés et une refonte des emplacements des bus en gare de HCSS. Jean-Pierre Valentin fournira des informations complémentaires sur ces différents sujets.

Pour les étudiants devant se déplacer en journée, il est demandé qu'il y ait une réflexion sur une offre de parking pour vélos pas trop onéreuse à défaut de bus.

Projet EOLE

Monsieur Le Maire profite du sujet pour rappeler les conditions du projet Eole (RER E) qui prévoit un encorbellement sous le pont qui traverse la Seine. Ce dispositif pourra prendre en charge le transit de vélos à horizon 2022. Dans ce contexte, les jeunes carrillons qui étudient à Nanterre pourront aller et venir sans avoir à prendre le RER.

La séance est levée à 00:15 le vendredi 6 octobre 2017.

Madame SAUTREAU invite les membres du Comité de quartier et le public à partager le pot de l'amitié avec Monsieur le Maire et les élus présents.